

Privas le 9 juin 2022

## **ADRESSE AUX ÉLUS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ARDECHOISES**

*La DGFIP communique allégrement par voie de presse sur les prétendues vertus de son projet « Foncier Innovant ».*

*Cet « outil » est en ce moment expérimenté dans 9 départements dont l'Ardèche.*

*L'objectif affiché : utiliser des algorithmes modelés par Google pour croiser photos aériennes et données fiscales, mais les résultats sont bien plus nuancés que l'optimisme affiché...*

*Rappelons en propos introductif que le « Foncier Innovant » a au minimum coûté près de 24 millions d'euros reversés à des groupes privés tels que Google et Cap Gemini. Le rapport France Stratégie déplore le nombre grandissant de cabinets de conseils informatiques privés missionnés pour concevoir les grands projets numériques et informatiques des administrations. La DGFIP se retranche derrière une supposée maîtrise future des algorithmes pour externaliser une large partie de ses missions de service public.*

### **Conséquences Fiscales : Impact sur la Taxe Foncière**

L'enjeu premier, ou du moins l'un des enjeux majeurs, pour les collectivités territoriales demeure une mise à jour fiable, rapide et efficace des constructions opérées sur leur territoire afin d'assurer le contrôle et le recouvrement des taxes locales comme la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière, les taxes d'urbanisme...

#### ***Les piscines : des rentrées fiscales loin d'être spectaculaires***

Les premières expérimentations ont pu déboucher localement sur la découverte de piscines non déclarées. Il convient de relativiser les résultats assez conséquents obtenus dans des départements du pourtour méditerranéen. Les quelques 2500 piscines découvertes dans un département comme le Var ne sont pas représentatives de l'ensemble des départements.

**A titre de comparaison, un peu plus de 800 piscines ont été découvertes en Ardèche.**

De plus, l'imposition supplémentaire liée à la découverte de piscines ne sera pas spectaculaire (**environ 250€ de taxe foncière en moyenne par commune et par piscine découverte en Ardèche**), l'expérimentation dans le Morbihan conduit à la mise à jour de 2 piscines supplémentaires, en moyenne, par commune, représentant un abondement infime pour les finances des collectivités locales .

Enfin le nombre de piscines découvertes cette année ne correspond qu'au stock de celles qui n'avait pas été préalablement déclarées. La somme perçue cette année ne sera pas identique chaque année.

#### ***Les bâtiments : ça ne fonctionne pas***

Le projet Foncier Innovant prévoit également la détection automatique des bâtiments isolés et des extensions bâties. Seule la détection des bâtiments isolés a pour le moment été expérimentée et les résultats sont infiniment moins probants que pour les piscines. En effet, les algorithmes ne sont paramétrés que pour détecter des bâtiments d'une certaine superficie afin d'éviter de multiplier les faux positifs. Les erreurs de détection sont par ailleurs beaucoup plus nombreuses que pour les piscines, et nombre de bâtiments détectés sont en réalité des ombres ou des places de parking. Enfin, des bâtiments non déclarés et détectés par les géomètres sur le terrain sont simplement ignorés par les algorithmes...

#### ***La contrepartie : Des missions foncières délaissées aux seuls algorithmes***

La vision de la DGFIP est purement dogmatique, elle ne s'appuie aucunement sur la perception qu'ont ses personnels de l'outil.

L'administration impose une vision techniciste de la réalisation de nos missions.

**La DGFIP ambitionne de ne plus confier aux géomètres la Mise à Jour du plan.**

En plus des nombreuses erreurs opérées par les algorithmes, cette imposture est magnifiée par l'utilisation exclusive des orthophotos de l'IGN. Ces prises de vue aériennes, si elles peuvent être utiles aux géomètres dans leurs missions quotidiennes, ne peuvent servir d'unique référentiel pour la Mise à Jour du plan.

Déjà parce qu'elles ne permettent pas fiscalement de détecter des surélévations de bâtiments, et les erreurs de surface y attendant.

De plus, elles ne sont livrées qu'à une fréquence de 3 ou 4 ans. **La mise à jour du plan portera très mal son nom, il faudra bien parler d'une mise à jour quadriennale du plan.** Il ne faudra guère compter sur l'action des géomètres de la DGFIP dont les effectifs ont littéralement été sabrés et qui sont désormais moins de 900 pour l'ensemble du territoire national.

## **Le plan Cadastral : Une précision abandonnée.**

*La DGFIP ne s'en cache même pas, le plan cadastral sera moins précis. Elle renie de fait la technicité de ses agents et agents, tout en laissant poindre l'idée qu'externaliser une mission de service public pour qu'elle soit moins bien réalisée est un progrès. On marche sur la tête.*

### *Le report automatique au plan de l'IA ne fonctionne pas*

Le Foncier Innovant n'a ainsi pas qu'une seule finalité fiscale, il envisage également de prendre en charge la mise à jour topographique du plan. Les résultats sont là encore très approximatifs, si le report automatique du plan pour les piscines peut arriver à des résultats relativement cohérents (le dessin d'une piscine est très loin d'être ce qu'il y a de plus difficile), le report automatique au plan ne fonctionne pas. La DGFIP a beau jeu d'affirmer que les outils d'IA sont destinés à s'améliorer avec le temps, il est curieux de dépenser près de 24 millions d'euros pour une technologie qui est très en deçà des résultats obtenus par les géomètres sur le terrain.

### *Usage exclusif des orthophotos source d'approximation*

L'orthophoto ne permet pas d'obtenir une précision aussi efficace qu'un déplacement physique sur le terrain. D'abord parce qu'elle n'est mise à jour que tous les 4 ans. **Toute nouvelle construction, si le permis de construire a bien été enregistré, risque ainsi de n'apparaître que 4 ans après la date d'achèvement des travaux.** Ensuite parce que, malgré des corrections opérées sur ces fichiers, des erreurs de parallaxes peuvent persister entraînant un décalage de **plusieurs mètres** des bâtiments. C'est aussi oublier que des prises de vue aériennes ne permettent pas un report sur le plan en cas de végétation luxuriante ou autre détail topo. Enfin les débords de toit peuvent aboutir à des erreurs sur le plan car c'est bien l'emprise au sol qui doit y être retranscrite.

## **Conséquences face à ces abandons de missions de service public**

- Une mise à jour avec la seule utilisation du Foncier Innovant n'apportera aucun service supplémentaire aux communes et ne facilitera pas l'assiette et le recouvrement des impôts locaux.
- Avec des mises à jour du bâtiment dégradées et sans déplacement des géomètres sur le terrain, les communes seront d'autant plus tenues de mettre à jour le suivi des déclarations de permis de construire et d'inscrire ces données dans l'applicatif Sitadel.
- Le plan du cadastre sera dégradé, des parcelles se retrouveront avec une simple indication de bâtiment présent en attendant qu'ils soient dessinés après mise à jour de l'orthophoto, possiblement 4 ans après. Les bâtiments représentés uniquement par utilisation de l'IA seront représentés différemment sur le plan pour indiquer leur non-fiabilité topographique. C'est inacceptable !!!
- Le Plan Local d'Urbanisme étant une procédure longue et coûteuse nombre de communes préfèrent opter pour le Règlement National d'Urbanisme (RNU).  
Qu'en sera-t-il avec une précision du plan progressivement dégradée ?

*Après la destruction du maillage territorial et la suppression de nombreuses trésoreries Solidaires Finances Publiques vous alerte d'une nouvelle mission de service public déstructurée qui impactera directement les collectivités territoriales.*

*Dans un contexte de fiscalité locale marqué par la suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales la communication sur les prétendus moyens alloués aux missions foncières est trompeuse.*

*N'hésitez pas à interpeller directement les services de la DGFIP, les députés de vos circonscriptions, les candidats aux élections législatives mais aussi les sénateurs du département.*

*Pour toute information supplémentaire, contactez-nous à l'adresse suivante :*

[solidairesfinancespubliques.ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr)

**Solidaires Finances Publiques – Section de l'Ardèche**